

Le gouvernement accepte cette recommandation. L'aide canadienne est déjà concentrée en bonne part sur ces pays en développement. Plus de 70% de notre aide bilatérale vont aux pays les plus pauvres. Cette aide rejoint essentiellement tous les pays en développement qui sont les plus durement touchés par le renchérissement de l'énergie et la détérioration conséquent des termes de l'échange. De plus, le gros de notre APD multilatérale est concentrée dans les pays les plus pauvres.

4) Que le Canada cherche à réduire le nombre des pays auxquels s'adresse son programme d'aide tout en restant sensible aux facteurs humanitaires et en tenant compte des objectifs de politique étrangère. Que le gouvernement améliore la gestion sur place de ce programme.

Le gouvernement appuie cette recommandation. La majorité des ressources bilatérales est déjà consacrée à un nombre limité de pays, et le gouvernement a l'intention de poursuivre cette politique de concentration et d'améliorer l'efficacité de l'administration de ses programmes d'aide en consacrant plus de ressources aux opérations sur le terrain.

5) Que les décisions concernant l'achat des biens et services nécessaires aux projets d'aide soient prises conformément aux objectifs de l'aide au développement. S'il est certain qu'une partie importante de ces biens et services doit provenir du Canada, l'ACDI ne devrait pas pour autant être astreinte à un pourcentage fixe.

Il semble qu'un assouplissement des règlements qui régissent l'aide liée présenterait certains avantages. On étudie actuellement cette possibilité, même s'il a été établi que les règlements existants n'entravent guère la sélection et l'exécution des projets de développement.

6) Que l'importance relative de l'aide bilatérale et multilatérale soit déterminée en fonction des objectifs du programme d'aide en accordant la priorité aux besoins humains de base des plus démunis. Les programmes d'aide bilatérale et multilatérale doivent bénéficier de la croissance réelle du Programme d'assistance au développement.

Le gouvernement entend permettre une croissance réelle de son aide tant bilatérale que multilatérale. Afin d'en faciliter la planification, le gouvernement est d'avis qu'il faut consacrer de 30 à 35 % des crédits à l'aide multilatérale de façon à permettre à d'autres programmes (aide aux ONG et coopération industrielle) de s'accroître également.